LE COUTUMIER BOURGUIGNON DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ÉTUDE ET ÉDITION

PAR

MARIE-LOUISE MARCHAND-THÉBAULT

Licenciée en droit

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Les coutumes bourguignonnes nous ont été conservées dans différents manuscrits. Les dates auxquelles ces manuscrits ont été composés se situent entre 1350 et les toutes premières années du xv° siècle. Cette rédaction a été manifestement influencée par les événements politiques qui ont précédé ou accompagné l'avènement de Philippe le Hardi au duché de Bourgogne.

CHAPITRE PREMIER

LE COUTUMIER.

Description du Coutumier bourguignon de la Bibliothèque nationale : écriture, disposition des paragraphes. Il reproduit très exactement le manuscrit 24 (25) de Beaune. Ses différentes parties. Les divisions sont tout à fait arbitraires : l'auteur n'a suivi aucun plan. On peut cependant distinguer :

- 1^{re} partie. Les Coutumes de Beaune : copies de chartes et documents divers.
- 2^e partie. Incipiunt generales consuetudines Burgundie : coutumes en latin.
- 3^e partie. Incipiunt consuetudines generales Burgundie: traite des officiers et des droits du duc de Bourgogne.
 - 4e partie. Procédure civile et droit privé.
 - 5º partie. De penis et multis : droit pénal.

6e partie. — De feudis, avec « Le stille de fief à l'usage de France ».
7e partie. — Droit privé. Condition des personnes : douaire, successions et donations.

8º partie. — « Assiette de terre en Bourgoingne ». Les bourgeois du roi. Du fait de gruerie. Du gage de bataille. De notariis et tabellionibus.

CHAPITRE II

LES SOURCES.

Les sources sont des plus diverses. On y distingue: 1) Des éléments bourguignons: d'une façon générale, tout ce qui a trait au droit privé, avec une réserve en ce qui concerne les coutumes en latin (2e partie) ainsi que certaines ordonnances des ducs de Bourgogne; — 2) Des éléments empruntés au droit parisien: reproduction de l'essentiel des ordonnances sur les baillis et les prévôts. L'administration du duché s'organise à l'image de celle du royaume; — 3) Le coutumier emprunte à la Summa de legibus Normannie les chapitres traitant du pouvoir ducal. Il n'y a rien de bourguignon dans ce qui concerne les institutions du duché. Enfin, l'auteur a reproduit le « Stille de fief à l'usage de France », certains passages du « Grand Coutumier de France » de Jacques d'Ableiges. Le passage intitulé de notariis et tabellionibus est manifestement inspiré de Guillaume Durand; enfin, d'une façon générale, l'influence du droit romain et canonique est incontestable.

CHAPITRE III

L'AUTEUR.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, comme tous les coutumiers bourguignons de cette époque, est anonyme. L'auteur nous apparaît comme un compilateur soucieux de rassembler le plus de textes et d'exemples possible, soucieux surtout de faire preuve d'érudition. Il ne prend même pas la peine d'ordonner ces éléments divers. Surtout, il ne nous fait jamais part de ses idées, de son avis; jamais non plus il ne se hasarde à une discussion doctrinale intéressante. C'est l'aspect pratique, quotidien, routinier du droit qui l'intéresse.

CONCLUSION

Mesure selon laquelle ces coutumes anciennes sont passées dans les coutumes rédigées.

ÉDITION

Les manuscrits qui nous ont conservé les coutumes bourguignonnes

sont : le manuscrit de la Bibliothèque nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 1230, texte qui est édité ici ; le ms. 24 (25) de la Bibliothèque municipale de Beaune ; le ms. 25 (25 bis) de cette même Bibliothèque ; le carton 2, cote 45 des Archives communales de Beaune ; le manuscrit de la Bibliothèque municipale de Dijon n° 293 (ancien fonds 216) ; le ms. 386 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, enfin le ms. n° 204 de la Bibliothèque municipale de Troyes. Les passages déjà publiés ont été volontairement négligés.

TEXTE

TABLE DES MATIÈRES TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX PIÈCES ANNEXES

